**No 8210**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant prolongation de certaines contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l’énergie et modifiant :**

**1° la loi modifiée du 17 mai 2022 portant prise en charge par l’État des frais engendrés par l’utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ;**

**2° la loi du 2 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d’approvisionnement en gaz naturel pour certains clients finals ;**

**3° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés ;**

**4° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des services de charge de véhicules électriques sur les bornes de charge accessibles au public ;**

**5° la loi du 17 mars 2023 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d’approvisionnement en chaleur pour certains clients raccordés à un réseau de chauffage urbain**

**\*\*\***

**Résumé du projet de loi**

Le projet de loi a comme objectif de prolonger des mesures visant à atténuer les effets négatifs de la crise sur les marchés de l’énergie suite à la guerre d’invasion déclenchée par la Russie contre l’Ukraine, décidées par l’accord tripartite et d’élargir le champ des bénéficiaires de certaines de ces mesures.

Les mesures concernées par le prolongement jusqu’au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

* Contribution étatique au mécanisme de compensation afin de stabiliser le prix de l’électricité
* Stabilisation du prix de gaz pour certains clients (prise en charge des frais de réseau & limitation du prix de gaz naturel)
* Limitation de la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés
* Limitation de la hausse des prix des services de charge de véhicules électriques sur les bornes de charge accessibles au public
* Limitation de la hausse des prix d’approvisionnement en chaleur pour certains clients raccordés à un réseau de chauffage urbain